

ASSEMBLEE NATIONALE23 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

(Art. L. 331-3 du code de l'environnement)

Dans le troisième alinéa du II de cet article, substituer au mot :

« du plan »,

les mots :

« de la charte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.